

LE MONDE DE L'APRES PANDEMIE

ET

SES CONSEQUENCES SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES ET L'EUROPE DE LA DEFENSE

Dans l'Histoire, les guerres, les révolutions et les épidémies constituent des événements majeurs qui bousculent l'ordre existant et amènent souvent à une recomposition du monde. Elles peuvent être le prélude à une nouvelle expansion, à de nouveaux progrès, notamment sur le plan de la recherche et de la technologie, mais aussi être des causes de déclin ou de disparition de civilisations.

Les Etats doivent s'adapter pour faire face aux difficultés provoquées par ces crises et réorganiser la vie de leur pays pour le bien-être de leurs peuples dans une perspective de construction à long terme, susceptible de favoriser le développement économique et la stabilité des relations internationales.

La survenance de la pandémie du Covid 19 est un événement majeur susceptible de déstabiliser l'équilibre géopolitique du monde et la sécurité de notre continent. Cet événement inattendu, imprévisible et violent a pris de court la plupart des pays et des organisations internationales, y compris l'OMS. L'ensemble du continent européen a été plus particulièrement touché et mettra plusieurs mois, si ce n'est d'années pour remonter la pente.

Dans le passé et sans remonter jusqu'aux temps anciens, les guerres napoléoniennes, la guerre de 1870 et les deux guerres mondiales ont ouvert la voie à de nouvelles périodes, tant sur le plan politique qu'économique. Le 21^{ème} siècle comporte, à cet égard **trois événements majeurs** qui ont déjà influencé son Histoire :

- Les attentats du 11 septembre 2001 avec la montée du terrorisme islamique
- La crise des subprimes d'octobre 2008
- la pandémie du Covid 19 de 2020

Chacun de ces événements a eu un impact certain, mais l'on peut raisonnablement penser que ce dernier sera encore plus fort et aura des conséquences plus lourdes en raison de ses répercussions économiques, financières, sociales et peut-être même institutionnelles. La pandémie du Covid 19 a touché le monde entier et s'est répandue sur tous les continents, amenant les Etats à s'interroger sur la poursuite des politiques en cours. : « Nous sommes en guerre » a déclaré le président de la République à six reprises pour bien marquer les esprits face à ce raz de marée inattendu qui bouleverse notre monde et nos habitudes. Ce que nous avons fait jusqu'à présent était une folie, a-t-il ajouté en annonçant implicitement la nécessité de réfléchir à la construction d'un monde nouveau, d'une stratégie nouvelle fondée sur la prise en compte du temps long et la nécessité de sécuriser davantage nos approvisionnements et de relocaliser une partie de nos productions.

La question se pose donc d'une réorganisation du monde à l'échelle de ce problème en prenant en compte les autres grandes questions qui se posent de manière cruciale depuis une bonne vingtaine d'années, telles que le réchauffement climatique, la transition énergétique, la production alimentaire, l'accès aux ressources naturelles pour ne citer que les principales.

A - LES CONSEQUENCES GENERALES DE LA PANDEMIE

D'une manière générale, les conséquences de la pandémie seront multiples et devraient amener les Etats à revoir leurs choix politiques et les sociétés à évoluer dans leurs comportements. Quelques tendances principales peuvent déjà être dégagées en ce sens :

- Devant le choc de la pandémie et les risques liés au réchauffement climatique, l'espérance d'une mondialisation heureuse, autrefois vantée par Alain Minc n'est plus crédible. La mondialisation et la globalisation des échanges mettent en péril les fondements de nos démocraties et ne permettent plus de respecter les exigences d'une souveraineté nationale nécessaires à la protection de la vie des peuples. Les démocraties comme les marchés sont, alors incitées à ne s'occuper que du court terme, à laisser filer la dette publique, à négliger climat, protection sanitaire et environnement, à favoriser les intérêts particuliers par rapport à l'intérêt général et à oublier les obligations d'une transmission intergénérationnelle. Devant ce constat, des tendances d'un retour au protectionnisme et au repli sur soi pourront apparaître, mais les réalités du monde interconnecté d'aujourd'hui conduiront probablement les pays à poursuivre le développement de la coopération internationale en faveur d'une gestion plus raisonnée du monde qui devra réadapter les exigences d'une croissance harmonieuse avec celles relatives à la prise en compte du temps long.

Certains pays tendront à se réfugier dans un isolationnisme régional, mais ne pourront échapper à cette nécessité de coopération et de solidarité qui demeurera indispensable. Les pays qui prendront éventuellement cette orientation évolueront éventuellement vers des régimes autoritaires qui ne faciliteront pas les efforts de coopération internationale.

- Sur le plan intérieur, la demande d'un retour à la campagne et le développement du télétravail, inciteront les populations à rechercher une qualité de vie qui les éloigneront quelque peu des villes contrairement à ce qui était envisagé dans la période d'avant pandémie. Beaucoup de personnes pourraient envisager ainsi de s'installer dans des communes périurbaines ou rurales, proche des grandes villes. Les transports devront s'adapter alors à cette nouvelle demande, tandis que les villes chercheront à « se verdier » pour offrir une meilleure qualité de vie à leurs habitants, répondant ainsi aux exigences du réchauffement climatique et de la protection de l'environnement. La carte médicale sera progressivement adaptée en conséquence, de même que les circuits d'approvisionnement et de distribution. Après l'exode rural des années 1960, l'heure ne serait-elle pas au réaménagement des territoires et à la promotion d'une vie de proximité fondée sur l'esprit de village, d'accueil et de cohésion de la France d'autrefois, mais où le développement de

l'intelligence artificielle, de la 5 G et des réseaux interconnectés nous permettraient de communiquer et travailler avec le monde entier.

- Le développement de la recherche scientifique et médicale constituera un des enjeux majeurs de la société d'après pandémie . L'organisation des hôpitaux sera revue en profondeur et le développement des téléconsultations sera probablement mis en oeuvre en prenant soin néanmoins de ne pas déboucher sur un monde déshumanisé ou robotisé à l'extrême à la manière des univers décrits ORWELL, KAFKA ou Aldous HUXLEY. Les aspects psychologiques seront à cet égard, importants et les professions correspondantes seront en plein essor, compte tenu des bouleversements qui en résulteront.
- Les secteurs des transports et du tourisme qui ont été particulièrement frappés, seront obligés de se réadapter. Les aéroports, les gares et les moyens de transport devront mettre en place de nouveaux systèmes de protection et de contrôle ou même de restriction qui dans un premier temps, dissuaderont les voyageurs à multiplier les voyages tous azimuts que ce soit sur le plan touristique ou professionnel. Les séjours de vacances de proximité et de ressourcement à la campagne seront en plein essor au détriment des voyages lointains, moins sécurisés et plus incertains (gîtes ruraux, séjours de nature ou à la ferme, séjours de ressourcement ou de méditation, etc...). Les conférences à distance et le télétravail seront aussi favorisés ce qui aura des conséquences sur l'organisation des congrès et l'évènementiel, mais aussi sur l'immobilier de bureau et les interconnexions.
- Les limites humaines constatées lors de la pandémie pourront engendrer un retour vers la pratique religieuse et la recherche d'une transcendance, tendant à réaffirmer la fameuse phrase prémonitoire de MALRAUX, affirmant que « le 21^{ème} siècle sera spirituel ou ne sera pas ». Des phénomènes particuliers seront ainsi constatés à travers le monde avec le développement des routes de pèlerinage, les retraites, les vocations ou de nouvelles dévotions. Les hommes constateront qu'ils ne peuvent tout faire, tout maîtriser, ni tout dominer et se tourneront probablement vers des activités plus simples, plus respectueuses de la nature et moins artificielles. La recherche d'une paix intérieure prendra peut-être la priorité sur la recherche du « toujours plus » et de la « course au paraître ». Le besoin de servir et d'aider reprendra encore davantage de sens. Les engagements citoyens et associatifs devraient là aussi se développer.
- La société d'après pandémie devrait très vraisemblablement être plus solidaire et davantage tournée vers les autres. Les contraintes liées au confinement ont développé le besoin de liens et inciteront les associations caritatives et d'aide aux plus fragiles et aux plus démunis à développer encore plus qu'auparavant. Les secousses économiques pourront cependant provoquer des ruptures sociales du type « gilets jaunes » qui pourront, le cas échéant s'accroître et déboucher dans certains cas ou certains pays vers des révoltes intérieures ou même des guerres civiles. La crise économique et financière qui s'annonce très probablement avec la multiplication des faillites d'entreprises et du nombre de chômeurs, accentuera ces risques ce qui pourra déstabiliser un certain nombre de pays. De tels

désordres pourraient éventuellement déboucher ensuite sur une crise institutionnelle et politique.

B - LES CONSEQUENCES sur les RELATIONS INTERNATIONALES et la DEFENSE EUROPEENNE

1 - Les principaux aspects géopolitiques de l'après pandémie

Sur le plan géopolitique, la pandémie mondiale risque de déboucher sur un rééquilibrage des relations internationales à travers le monde et sur la constitution de nouvelles zones d'influence. La Chine dont la responsabilité dans la propagation du virus est dénoncée par les Etats-Unis semble a priori la grande gagnante de l'épreuve et pourrait tirer son épingle du jeu en renforçant son emprise sur la scène internationale. Les démonstrations navales entreprises d'emblée en mer de Chine méridionale sont là pour le démontrer. La Chine comme le souligne l'essayiste Nicolas BAVEREZ « projette son influence à travers une diplomatie sanitaire planétaire, ses concours financiers aux pays émergents et la prise de contrôle des institutions multilatérales ». Elle se pose de plus en plus en concurrente des Etats-Unis, attisant par là-même leur rivalité qui pourrait dans un proche avenir être une source de tensions pour l'équilibre mondial, tout en portant atteinte aux intérêts européens.

Les Etats-Unis qui ont été très sévèrement frappés par la pandémie risquent de subir un choc économique et social très violent et d'être affaiblis sur la scène internationale. Leur système de protection sanitaire a été défaillant et les structures de certains secteurs de leur économie, notamment dans le domaine de l'industrie pétrolière et de l'aéronautique, gravement touchés. La réélection de Donald TRUMP qui semblait être une simple formalité ne paraît plus aussi évidente et pourrait remettre en cause sa stratégie globale aussi bien vis-à-vis de la Chine que de l'Europe. La violence de la crise risque d'inciter les Etats-Unis à prendre de nouvelles orientations qui pourraient les éloigner de leurs bases d'action habituelles. L'Europe devra donc prendre les devants pour renforcer son organisation de défense et prendre des initiatives fortes en la matière.

La Russie, située à l'épicentre du monde euro-asiatique devra peut-être opter pour une stratégie différente en se rapprochant de l'Union européenne ou d'autres partenaires au cas où elle se sentirait menacée par une éventuelle montée en puissance de la Chine (Inde, Pakistan, etc...). La nécessité d'une coopération renforcée avec l'Europe sera sans doute à examiner. La Russie pourrait en effet si ses débouchés en Chine ou en Asie centrale sont contrariés, chercher à se développer davantage au Moyen Orient ou vers l'Europe. La Russie, puissance euro-asiatique a, par ses liens traditionnels et son Histoire beaucoup plus de liens avec l'Europe occidentale qu'avec la Chine. Il conviendra par conséquent de renouer avec ce passé afin de promouvoir un partenariat plus approfondi, indispensable à la protection des frontières de l'Est de l'Union européenne.

Les pays en voie de développement et plus particulièrement les pays africains, subiront sans doute, le contre choc de la crise. La chute du prix du baril et la réduction des échanges avec les pays riches, de même que la diminution des aides en ressources et capacités venues de l'extérieur impacteront directement leurs économies, au risque d'appauvrir les populations et de provoquer

émeutes et migrations qui continueront d'affaiblir à leur tour les pays européens. La Chine, très présente en Afrique pourrait profiter de cette situation pour devenir accroître ses avantages dans plusieurs de ces pays.

2 – Les principaux choix de la politique de défense européenne après la pandémie

Devant les conséquences de la pandémie du Covid 19 et des crises mondiales ou transnationales qui ne cessent de se développer depuis quelques années, la consolidation d'une politique de défense européenne devient un élément incontournable pour la sécurité nationale des Etats membres, mais aussi pour l'équilibre géopolitique du monde et le maintien de la paix.

La politique de sécurité et de défense commune (PSDC) prévue par le Traité de Lisbonne s'est construite pas à pas en restant adossée sur la protection du bouclier américain dans le cadre de l'OTAN, mais doit progressivement s'affirmer de manière indépendante pour prendre en charge la protection des intérêts communs des Etats membres de l'Union ou pour gérer des crises susceptibles de déstabiliser leurs économies ou de porter atteinte à la sécurité de leurs ressortissants.

Depuis 2016, la politique de sécurité et de défense européenne a franchi un palier en adoptant une stratégie globale dont les dispositions constituent la doctrine fondamentale de l'Union européenne en matière de défense. Elle a été complétée en 2017 par la définition d'un cadre politique d'action destiné à développer un certain nombre d'actions communes et constituant une coopération structurée permanente (CSP) entre les Etats membres qui le souhaitent et par la création d'un fonds européen de défense pouvant servir de support financier à la réalisation de projets de coopération industrielle en matière d'armement.

Cette politique reste néanmoins insuffisante pour faire face à des menaces mondiales ou transnationales d'origine sanitaire, climatique ou technologique. Elle est pour l'instant cantonnée à quelques missions de maintien de la paix ou de gestion de crise situées en dehors du territoire de l'Union européenne (missions de Petersberg) et ne peut être utilisée de manière efficace dans les circonstances d'une pandémie ou de menaces mondiale concernant l'ensemble des Etats membres. La politique de sécurité et de défense européenne a aussi le défaut d'être enfermée dans les méthodes d'organisation trop sectorielles de l'administration. Elle se construit à petits pas, de manière partielle et limitée sans parvenir à dégager une vision globale, ni de définir des moyens d'action appropriés. Il convient par conséquent de la refonder pour lui donner un nouveau champ d'action tourné vers la protection des citoyens de l'Union européenne et la sauvegarde de ses intérêts communs dans le cadre d'un espace géopolitique élargi et par là-même une meilleure visibilité.

Cette politique devrait être fondée plus particulièrement sur :

- l'affirmation des valeurs fondamentales de l'Union européenne
- la promotion d'un esprit de défense européen et d'une culture stratégique commune
- la définition d'intérêts communs européens dans un espace géopolitique élargi

- la protection des citoyens européens contre les menaces mondiales et transnationales
- et par la mise en œuvre d'une politique globale et coordonnée de gestion de crise

a / La défense des valeurs communes de l'Union européenne et la promotion d'un esprit de défense européen

L'Europe de la défense doit d'abord s'appuyer sur les valeurs traditionnelles sur la base desquelles notre continent s'est progressivement construit. Ces valeurs qui figurent dans la Charte des droits fondamentaux du Traité de l'Union européenne, ne sont pas nécessairement figées. Elles sont évolutives et doivent s'adapter à l'évolution de la société et des exigences du moment. Ces valeurs ont une portée universelle, mais ne sont pas destinées nécessairement à être partagées par tous les pays du monde dont les références culturelles sont très variées. L'humilité, le respect et le dialogue sont à cet égard indispensables si l'on veut créer des espaces de coopération internationale.

Les valeurs fondatrices de l'Union européenne découlent de l'héritage gréco latin, du christianisme, et des philosophies de la période des Lumières. Elles concernent l'ensemble des valeurs démocratiques : liberté, citoyenneté, justice, solidarité, humanisme, tolérance et respect de la dignité humaine, articulées autour d'un idéal de paix et de défense des souverainetés nationales. La gestion de l'après crise nécessitera de réaffirmer la protection des libertés publiques et individuelles face à des tentatives de limitation, de contrôle ou de surveillance qui ne manqueront pas d'être proposées. Le principe du libre choix et de la responsabilité sera sans doute celui qui prévaudra dans les cas où les libertés publiques et la liberté individuelle seront éventuellement réduites ou suspendues. La démocratie parlementaire et représentative qui constitue l'assise politique des Etats membres de l'Union pourrait être amenée à évoluer, à l'avenir vers de nouvelles formes de participation citoyenne. Devant la multiplication des crises et des problèmes, les citoyens de l'Union européenne exigeront de plus en plus de transparence de la part de leurs gouvernants et participeront davantage au débat public. La démocratie participative sera en plein essor ce qui aura nécessairement une incidence sur les orientations des politiques européennes. Ces politiques ne pourront dès lors, recueillir l'adhésion des citoyens que si elles s'appuient sur des outils de communication, d'éducation et de transmission qui leur permettent d'être des acteurs et des bénéficiaires directs des projets qu'elles développent.

La défense européenne ne pourra se développer à l'avenir que si elle concerne directement les citoyens de l'Union européenne et recueille pleinement leur adhésion. La défense européenne ne peut se limiter à une simple construction bureaucratique et militaire réservée à des spécialistes. Elle doit s'appuyer sur un socle culturel important consistant notamment dans la mise en œuvre de programmes de formation, d'éducation et de sensibilisation destinés à renforcer l'adhésion des citoyens européens et à créer un esprit de défense européen, notamment dans les domaines où les menaces et les risques sont les plus nombreux : climat, catastrophes naturelles, protection sanitaire, terrorisme, immigration, cyber sécurité etc.... La construction de la politique européenne de défense devra reposer en outre, sur la création d'une culture stratégique européenne partagée par tous et enseignée dans des structures spécialisées publiques ou privées ouvertes aux cadres et étudiants des Etats membres de l'Union européenne. L'idée d'une création d'un Institut des hautes études de défense européenne ou de programmes d'échanges ERASMUS en matière de civisme, défense et citoyenneté, pourraient être ainsi proposés. Ces conditions semblent indispensables, à l'avenir pour

accroître la résilience des citoyens européens en cas de crise portant atteinte à la sécurité collective de leurs Etats membres.

b / La définition d'intérêts communs européens dans un espace géopolitique élargi

L'Europe doit faire preuve de cohésion et poursuivre son unité en ajustant sa politique de défense en fonction du nouvel équilibre mondial. Devant le développement de nouveaux groupes d'influence, elle ne peut se permettre de se disperser et doit nécessairement renforcer son unité et son intégration en s'efforçant de monter en puissance sur le plan international. Elle devra en ce sens définir ses objectifs en trouvant le meilleur équilibre possible entre les différentes obligations qui découlent des politiques complémentaires, mais parfois contradictoires de son Histoire et qui sont tournées aussi bien vers la Méditerranée, l'Afrique ou l'Atlantique que vers l'axe continental.

D'une façon générale, le développement des menaces mondiale ou transnationale devraient conduire les Etats membres de l'Union européenne à recentrer la construction de la défense commune vers la protection des frontières extérieures de l'Union et la protection de ses citoyens. Cette compétence devrait reposer sur la définition d'un certain nombre d'intérêts communs de sécurité européenne dont la protection devra être inclus dans la stratégie globale de l'Union. Elle serait partagée entre l'Union européenne et les Etats membres et devrait être progressivement assumée indépendamment de l'OTAN, à l'exception des menaces militaires majeures pour lesquelles la structure de l'OTAN devra prévaloir. L'Union européenne agira dans ce cadre pour réaffirmer la souveraineté collective des Etats membres et leur permettre de remplir leurs fonctions régaliennes au service des citoyens.

La défense européenne devra se projeter aussi autour d'une sécurité collective des espaces européens centrés sur des intérêts communs régionaux identifiés qui se situent plus particulièrement dans les pays dans lesquels ses Etats membres ont développé dans le passé, des zones d'influence politique, économique ou culturelle. Tel est notamment le cas :

- au Proche Orient et en Méditerranée
- en Afrique subsaharienne et au Sahel
- en Ukraine et en Asie centrale
- dans les Emirats et les pays du golfe

En renforçant sa présence dans ces zones d'influence où se situent une bonne part de ses intérêts communs, mais aussi des menaces potentielles auxquelles elle doit faire face, l'Europe réussira à préserver une cohérence géopolitique, géoéconomique et géostratégique et à constituer un ensemble continental d'un poids suffisant pour dialoguer de manière harmonieuse avec les principaux mastodontes de la planète que sont la Chine, la Russie ou les Etats-Unis. Elle pourra développer ainsi une politique continentale et maritime d'envergure dans le cadre de ses limites historiques qui vont de l'Atlantique à l'Oural et du Cap nord au Sahel. Telle est l'ambition que l'Europe de la défense pourrait envisager de bâtir, en tant que puissance du 21ème siècle, tout en étant fidèle à la recherche d'un équilibre mondial. Cette ambition ne pourra cependant se réaliser qu'avec le soutien

indispensable de son partenaire américain au sein de l'Alliance atlantique et dans le cadre de coopérations structurées, mises en œuvre par les Etats membres qui souhaiteront y participer.

La défense européenne doit en outre comporter des relations et/ou des coopérations fortes avec des pays voisins se situant à la limite de son espace d'influence, mais qui ont, pour des raisons variées, des intérêts différents. Ces pays qui dans l'Histoire ont développé des civilisations puissantes sont essentiellement la Russie, la Turquie, l'Arabie saoudite et l'Iran. L'Europe ne peut bien entendu les ignorer et doit si possible, envisager des partenariats avec eux dans un certain nombre de domaines d'action, notamment pour établir un équilibre avec des concurrents potentiels comme la Chine, l'Inde ou le Pakistan. Le développement de partenariats évolutifs avec des pays tels que la Russie ou l'Ukraine sont à cet égard particulièrement sensibles et indispensables pour l'avenir du continent européen.

c/ La protection des citoyens de l'Union européenne et la mise en œuvre d'une politique de gestion de crise contre les menaces mondiales ou transnationales

L'entrée dans l'ère de la mondialisation et de l'information s'est accompagnée d'une globalisation des risques et des menaces, donnant naissance à une nouvelle conflictualité génératrice d'un nouveau besoin de protection. Le terrorisme, l'immigration massive, la pandémie et les diverses catastrophes naturelles causées par le réchauffement climatique en sont les manifestations les plus flagrantes. Elles devraient inciter les pays de l'Union européenne à rétablir des contrôles aux frontières pour renforcer les contrôles de flux humains et tenter de réduire les risques de transmission des virus et autres agents pathogènes.

La montée en puissance de ces risques porte atteinte à la sécurité nationale des Etats membres de l'Union européenne et comporte des facteurs de déstabilisation massive pour les pouvoirs publics et les populations. Elle rend vital le renforcement de l'Union européenne autour des atouts majeurs que constituent le grand marché et démontre à cet égard, que l'Europe doit protéger ses citoyens en renforçant la construction d'une politique de défense européenne axée notamment sur la mise en œuvre de capacités de gestion de crise opérationnelles.

Devant de tels constats, la politique de défense européenne en matière de gestion de crise doit reposer d'abord sur l'affirmation d'une **autonomie stratégique**.

La crise sanitaire a révélé que l'Union européenne était devenue trop dépendante de l'extérieur et ne pouvait, en cas de crise continuer à déléguer à des pays tiers comme la Chine, des biens et des équipements de première nécessité sous peine d'affaiblir la protection et la sécurité sanitaire des ressortissants de ses Etats membres. Dans ce contexte, l'Europe doit renforcer son autonomie stratégique pour que ses approvisionnements d'importance vitale dans des domaines tels que ceux de la santé, de l'alimentation ou de l'énergie, ne dépendent plus uniquement de l'étranger en cas de crise. Elle doit donc renforcer sa souveraineté et sa sécurité en constituant des stocks stratégiques dans ces mêmes domaines et en relocalisant une partie de ses productions jugées essentielles. Cela se concrétisera en pratique par l'élaboration de listes de biens et d'équipements qui devront être mis à la disposition des citoyens de l'Union en cas de crise.

La politique de défense européenne doit reposer ensuite sur **la solidarité et l'assistance mutuelle des Etats membres**.

Le principe de solidarité fait partie des valeurs fondamentales de l'Union européenne et confirme que la souveraineté et l'autonomie individuelle de chaque Etats membre dépend de la souveraineté collective européenne. Il a été appliqué pour relancer les économies des Etats membres et créer un nouvel élan pour la mise en œuvre d'une politique budgétaire européenne.

Le principe d'assistance mutuelle a été défini d'une manière générale par l'article 222 du Traité sur le fonctionnement de l'Union. Cet article stipule que : « L'Union européenne mobilise tous les instruments nécessaires, y compris les moyens militaires mis à sa disposition par les Etats membres sur son territoire, à la demande de ses autorités ». Ce principe d'assistance mutuelle a été prévu aussi dans certaines circonstances particulières, notamment pour aider les Etats membres dans la prévention et la protection des catastrophes naturelles.

Conformément à ces principes, l'Union européenne a pris un certain nombre de mesures pour coordonner l'action des Etats membres dans certains domaines. Elles se sont concrétisées notamment, par la mise en place d'un mécanisme européen de protection civile composé notamment d'un centre de coordination et de réaction d'urgence, d'une réserve européenne de protection civile, d'une réserve commune de matériel médical et de plusieurs moyens de transport et d'équipements. Ces actions de solidarité sont restées néanmoins limitées. Elles devront à l'avenir, être renforcées pour permettre aux Etats membres de réagir tous ensemble, de manière coordonnée et efficace.

La politique de défense européenne doit reposer enfin sur une **politique d'anticipation et de gestion de crise** qui permettent aux Etats membres de l'Union européenne d'établir une réponse globale et coordonnée aux différentes menaces d'envergure mondiale susceptibles de porter atteinte à la sécurité de leurs citoyens.

Cette politique d'anticipation consistera à mettre en œuvre une appréciation globale des risques et menaces en élaborant un certain nombre de scénarios qui serviront de fondement à la préparation des décisions de l'Union européenne. Elle consistera plus particulièrement dans l'élaboration de plans de prévention et de sauvegarde et comprendra des instruments de veille, d'analyse et d'alerte adaptés à chaque situation. Elle reposera enfin sur le déploiement d'une véritable capacité opérationnelle intégrée de gestion de crise couvrant plusieurs secteurs et établie de manière interministérielle.



La construction d'une politique de défense européenne est aujourd'hui à la croisée des chemins :

-soit elle reste figée dans une coopération étroite fondée sur des partenariats disparates, limitée à quelques opérations spécifiques, sous l'égide de l'OTAN ou de l'UE.

- soit, elle procède à une refondation globale en vue de s'affirmer comme un grand ensemble régional susceptible de parler d'égal à égal avec les Etats-Unis, la Russie, la Chine, le Japon ou l'Inde.

La première solution qui est celle du passé ne permettrait pas à l'Europe de se projeter dans l'avenir pour participer à la construction d'une géopolitique fondée autour de grands ensembles

mondiaux parlant d'égal à égal. Elle resterait toujours dépendante de la puissance américaine et resterait enfermée sous la menace d'une résurgence du monde bipolaire d'autrefois qui l'affaiblirait. Cette politique réductrice se cantonnerait essentiellement dans la protection des ressortissants de l'Union et le maintien d'une politique continentale. Elle cantonnerait l'Europe comme une sous-composante des grands ensembles, n'ayant sa voie au chapitre que sur des sujets mineurs dont la portée resterait limitée.

La deuxième solution, beaucoup plus ambitieuse et dynamique conduirait à transformer l'Europe en une puissance à part entière et à lui permettre de participer pleinement à la recherche d'un équilibre mondial.

Cette deuxième voie devrait être privilégiée. Elle permettrait d'affronter les nouvelles menaces de notre temps et de mieux se préparer à les traiter de manière coordonnée et solidaire. Ces menaces seraient d'abord identifiées et analysées dans un livre blanc de la défense européenne et des plans de gestion de crise seraient élaborés au niveau européen pour répondre de manière adaptée à chaque situation de crise. Ces plans seraient ensuite déclinés à chaque niveau national.

Tel est l'enjeu des prochaines années. Il est préférable de s'y atteler sans tarder en appliquant la fameuse formule de RICHELIEU : « Il ne faut pas tout craindre, mais tout préparer »